

## Attribution d'une subvention au Syndicat du Marais de Saône

**M. FOUSSERET, Maire, Rapporteur :** Le Marais de Saône constitue une zone primordiale pour la protection de la qualité de l'eau de la source d'Arcier. Le Syndicat du Marais réalise de nombreuses opérations d'entretien, de protection et de valorisation de ce secteur. Ces actions ont été reconnues pour leur exemplarité, par l'obtention d'un prix spécial du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable au début de l'année 2006. Cependant une très faible partie des consommateurs de cette eau potable connaît la provenance de l'eau et sa protection.

En conséquence, dans un souci de transparence, la Ville souhaite compléter l'information déjà diffusée afin de sensibiliser les habitants sur l'origine de cette eau. Il est important que les Bisontins concernés sachent que leur eau transite par le site naturel remarquable qu'est le marais de Saône et qu'ils soient informés des projets et actions menées sur ce bassin d'alimentation.

La diffusion de ce document à 9 800 exemplaires supplémentaires occasionnera un surcoût supplémentaire pour le syndicat de 5 082 € HT pour les trois numéros à paraître en 2009, pour lesquels le plan de financement suivant serait adopté :

Surcoût prévisionnel : 5 082 € HT

Participation Syndicat du Marais de Saône : 50 %

Participation Ville de Besançon : 50 % (plafonné à 3 500 € HT suivant surcoût réel).

La participation de la Ville sera versée en trois fois sous forme de subvention, sur demande écrite du Syndicat du Marais de Saône, avec fourniture des justificatifs correspondants. En cas d'accord, la dépense sera prélevée au chapitre 67/6743 CS 36100 du budget annexe Service de l'Eau.

### Proposition

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur l'octroi de cette participation fixée dans les conditions susvisées et de 3 500 € HT maximum, au Syndicat du Marais de Saône pour la diffusion de son bulletin.

**«Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Dans ce rapport, il est question de renouveler la subvention apportée au Syndicat du Marais de Saône pour la diffusion de son journal à hauteur de 3 500 €. C'est effectivement intéressant parce qu'il est question d'apporter une information aux Bisontins aussi. Par contre, il peut être intéressant d'élargir cette démarche-là et apporter une information pas seulement sur le Marais de Saône mais pourquoi pas sur d'autres points de captage de l'eau.

**M. LE MAIRE :** Pourquoi pas ! Vous savez avec le Marais de Saône c'est un syndicat qui nous est fort utile parce qu'il permet la protection de notre approvisionnement en eau.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Je n'en doute pas.

**M. LE MAIRE :** Nous n'avons pas d'autre syndicat qui protège notre eau de pareille façon. Il s'agit d'une petite subvention mais il se fait un très très gros travail au Marais de Saône. Je tiens d'ailleurs à féliciter le Président du Syndicat Mixte du Marais, mon ami Yves-Michel DAHOUI.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Je n'avais pas tout à fait terminé mais ce n'est pas grave.

**M. LE MAIRE :** Excusez-moi.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Par contre il est question en fait de renouveler d'année en année. Cela pourrait être l'occasion cette année de refaire le point et élargir à la fois le périmètre mais également en terme de diffusion, voir quelles autres possibilités on peut avoir.

**M. LE MAIRE** : Par exemple ?

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Un supplément dans le BVV pour obtenir une meilleure diffusion à un plus grand nombre.

**M. LE MAIRE** : Pourquoi pas !

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : BVV fait quand même un travail formidable qu'on peut tous saluer ici.

**M. LE MAIRE** : Vous allez après m'accuser de mettre trop la photo de l'Adjoint DAHOUI du Conseil Général dans BVV. Mais je prends votre remarque au bond, je pense qu'effectivement on pourrait mettre un supplément dans BVV, pourquoi pas c'est une bonne idée, une très bonne idée.

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT** : Au lieu de procéder comme ça, plutôt accorder un supplément dans BVV.

**M. Jean ROSSELOT** : On n'est pas jaloux mais on se demande s'il est bien d'intérêt général, d'intérêt local, même si c'est une petite somme, que de dépenser de l'argent pour véhiculer en effet au centre-ville et même au-delà, la photo d'un de nos collègues pour lequel au demeurant on a beaucoup de respect...

**M. LE MAIRE** : C'est vraiment petit ça !

**M. Jean ROSSELOT** : Tant que cette politique gardera un caractère qui n'est pas général, tant que vous ne vous souciez pas d'offrir à nos concitoyens dans cette ville de 117 000 habitants la même chose ! Après tout il y a les sources de captage de Thise, on peut se demander pourquoi une petite partie de la population est bénéficiaire de la photo en effet de l'Adjoint.

**M. LE MAIRE** : Parce qu'il est photogénique !

**M. Jean ROSSELOT** : Et on se demande, à partir du moment où ce n'est pas comme ça devrait l'être, principe d'égalité dans l'information pour tous, à partir du moment où tous nos concitoyens ne bénéficient pas d'un supplément d'information sur l'origine de leur eau, ce qui serait d'ailleurs tout à fait compréhensible, on se demande ce que cache cette faveur et s'il n'y a pas d'une part rupture d'égalité et d'autre part s'il y a bien intérêt général derrière la dépense. Ça mériterait d'ailleurs de le demander au Tribunal Administratif.

**M. LE MAIRE** : Eh bien, faites-le donc !

**M. Jean ROSSELOT** : J'ai presque envie de porter cette délibération devant le Tribunal Administratif.

**M. LE MAIRE** : Vous avez tout à fait la possibilité de le faire.

**M. Jean ROSSELOT** : Mais vous devez y penser, sur le plan moral vous devez y penser.

**M. Yves-Michel DAHOUI** : Je ne vais pas répondre sur le même mode. Par contre il y a des choses qui me font un peu sursauter quand on me parle de plan moral. Je vais être très très serein Monsieur ROSSELOT parce que s'il y en a qui devraient s'énerver depuis le temps qu'on vous écoute, c'est plutôt ceux qui sont...

**M. LE MAIRE** : En terme de moralité, d'utilisation des moyens de l'Etat actuellement, il y aurait beaucoup à dire ici en Franche-Comté. Et là aussi on pourrait saisir les tribunaux compétents.

**M. Yves-Michel DAHOU** : Monsieur ROSSELOT, ce qui est assez extraordinaire puisque vous êtes déjà revenu à la charge, d'abord vous n'êtes pas très cohérent. Je préfère effectivement le soutien que Mme PEQUIGNOT nous a témoigné parce que je crois que c'est un site remarquable qui est digne d'intérêt. Ce qui est assez extraordinaire quand même, c'est qu'il y a unanimité. Vous savez que dans le syndicat, je vais vous faire un point d'histoire, c'est l'ancien Président Claude GIRARD, UMP comme vous le savez qui m'avait dit : écoute, moi je trouve que c'est un truc intéressant, je te fais confiance, je te laisse la présidence, ça s'est passé comme ça, du syndicat, c'est sur le territoire du canton de Besançon Sud. Il avait quand même fait attention de bien m'entourer de ses vice-présidents. Il y a toutes les sensibilités dans ce syndicat, toutes. Elles sont toutes représentées. Ce qui est extraordinaire, c'est que c'est unanime. Ce journal tout le monde le salue. Qu'il y ait un financement de la Ville c'est normal puisque, comme vous le savez, le bassin versant, tout le marais de Saône est dans le périmètre des sources d'Arcier qui alimentent à peu près la moitié de la population bisontine. Donc il y a tout à fait une logique si vous voulez à ce qu'on intervienne. Donc comme d'habitude Monsieur ROSSELOT, vous êtes dans la polémique, dans l'inutile, dans le dérisoire. Je suis vraiment désolé de vous le dire, mais vous allez à l'encontre y compris de ceux qui, eux, comme Mme PEQUIGNOT, ont très bien compris l'intérêt de cette pédagogie, parce qu'avec ce journal c'est aussi un support de pédagogie pour l'ensemble des enseignants bien au-delà d'ailleurs du secteur. Et pour vous rassurer, Monsieur, j'ai toujours fait intervenir l'ensemble des élus, y compris je vous le rappelle, ce n'est pas un journal cantonal puisqu'il va bien au-delà du canton, il va vers Nancray, quelqu'un qui est proche de vous d'ailleurs comme vous le savez et donc toutes sensibilités confondues, il y a un consensus réel sur un dossier d'intérêt général qui a progressé considérablement. Et au lieu de vous en réjouir comme tout à l'heure avec cet effet contraste sur l'Ecole Régionale des Beaux-Arts où je pensais que vous alliez saluer le développement extraordinaire en peu de temps de cette école, vous arrivez à des choses aussi dérisoires que des 15 € supplémentaires de tarification. Vous êtes toujours dans le dérisoire, jamais dans l'essentiel, c'est quand même extraordinaire. En plus vous êtes tout seul à dire et à polémiquer sur cette question y compris quand par ailleurs il y a un consensus, c'est quand même extraordinaire.

Quant au plan de la morale, je suis très chatouilleux, élevé par une institutrice qui m'a donné toutes les valeurs de la République, je vous interdis d'évoquer un doute quelconque sur ma morale parce que si vous parlez tribunaux, c'est moi qui les saisirai à ce moment-là.

Quant au Tribunal Administratif, vous faites ce que vous voulez. Il n'y a aucun problème. Ces menaces comme ça à l'emporte pièce Monsieur ROSSELOT... D'ailleurs c'est assez extraordinaire pour le juriste que vous prétendez être de pouvoir lancer ce type d'affirmation publique, c'est vraiment regrettable. Je préférerais que vous veniez, que vous m'accompagniez quand vous voulez dans le Marais de Saône et vous verrez que ce site mérite qu'on donne une information. Et vous savez à quel niveau j'ai été réélu et je crois que s'il y a vraiment le moindre doute sur une population qui me connaît bien, je pense qu'ils auraient réagi sur cette question bien avant vous Monsieur ROSSELOT.

Et je terminerai en disant que je souhaiterais vraiment, parce que je me demande comme beaucoup de mes collègues parfois ce que je fais ici, qu'on ait quand même un niveau de débat digne d'une démocratie. Là je crois que certains n'ont pas un regard sur eux-mêmes mais c'est parfois franchement complètement affligeant. Moi je n'interviens pas pour une raison simple, c'est qu'un exécutif, comme vous le savez Monsieur ROSSELOT, est dans l'action. Nous on n'a rien à démontrer par le verbe, on le fait dans l'action. Vous, vous allez tout le temps comme ça, on a vraiment l'impression parfois d'être véritablement dans un café du commerce où on rebondit n'importe où et sur n'importe quoi. Ayez un regard lucide sur le spectacle qu'on pourrait donner si par ailleurs vraiment, et je ne le souhaite pas, on avait des moyens d'informations télévisées, ce serait affligeant. Je suis un peu furieux, je le dis pour la première fois, ça sera probablement la seule intervention de ma part sur ce mode mais je pense quand même qu'il faut que quelqu'un le dise, c'est vraiment à vous d'apporter un débat constructif de meilleur niveau, je vous le dis, beaucoup plus structuré, je me permets encore une fois de vous le dire, de manière à ce que franchement on puisse réconcilier la population avec sa démocratie.

**M. LE MAIRE :** Yves-Michel a raison. Il l'a dit avec beaucoup de talent, moi j'ai essayé de le dire aussi, on n'est manifestement pas compris. Je crois que Jean ROSSELOT lui-même ne croit pas à ce qu'il dit car c'est quelqu'un d'intelligent. Ce qui l'intéresse, c'est que demain ou après-demain dans la presse paraissent quelques lignes d'où il ressortira que nous sommes de mauvais gestionnaires qui gaspillons l'argent, qu'on utilise de l'argent public dans le Marais de Saône, c'est ça qui l'intéresse parce qu'au fond de lui-même il ne croit pas à ce qu'il dit. D'ailleurs lorsque l'Adjoint est intervenu, il s'est tourné auprès de ses collègues en souriant et en disant : ça y est, on l'a lancé ! Il joue en permanence mais le Conseil Municipal n'est pas la salle de jeux de Jean ROSSELOT. Il faut, je l'ai dit en début de Conseil, qu'on redonne de la hauteur aux débats de ce Conseil Municipal et manifestement, systématiquement ici un certain nombre de membres de l'opposition font des propositions, on peut en discuter, mais systématiquement vous tombez, Monsieur ROSSELOT, dans la dérision. Comme l'a dit Yves-Michel DAHOUI, vous tombez dans l'inutile. Ce qui vous intéresse c'est demain ce qu'il y aura dans la presse locale pour qu'on puisse dire que nous sommes de mauvais gestionnaires, que nous ne sommes pas bons, que nous utilisons mal l'argent, qu'on loue à n'importe quel prix mais la réponse à tout cela a été donnée il y a un an aux élections municipales avec les résultats que l'on connaît et ce qui m'intéresse, ce n'est pas ce que vous pensez, vous, de notre gestion, mais ce que pensent les Bisontines et les Bisontins qui nous ont fait confiance. Maintenant je crois que vraiment je vais finir par ne plus vous répondre quand les interventions seront de ce niveau-là.

**M. Jean ROSSELOT :** Belle ruade, j'ai l'impression vraiment qu'il n'y a que la vérité qui blesse (réactions). Très honnêtement quand on a la dignité d'un président d'assemblée, on ne s'en prend pas basement comme vous venez de le faire, à un conseiller en disant qu'il ne croit pas à ce qu'il dit, il est «con», ou des trucs comme ça..., ce qui l'intéresse c'est que demain il ait deux lignes dans la presse.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, je vous arrête, je n'ai pas dit que vous étiez «con», je vous demande de le retirer, je ne me permettrais pas de le dire. Vous me l'avez dit vous-même un jour, vous m'avez dit je suis dans l'opposition, il faut bien que je m'oppose.

**M. Jean ROSSELOT :** Quand je dis que c'est de la folie de dépenser 300 000 €, vous pensez que je n'y crois pas ? La subvention au Bulletin du Marais ça fait des années que je le dis et vous êtes indéfendable, l'un et l'autre indéfendables sur cette question-là tant que vous n'aurez pas étendu le bénéfice de cette action d'information à l'ensemble des Bisontins, parce que c'est réservé à une partie des Bisontins qui coïncide avec l'électorat d'un de nos collègues conseillers généraux. Le jour où vous étendez le bénéfice d'une telle information sur l'eau, et les Verts devraient m'appuyer, ce sera parfait. Catherine, tu devrais comme moi demander que la Municipalité informe tous les Bisontins sur les origines, la provenance géologique de l'eau qu'ils boivent. Vous êtes indéfendables de soutenir la position que vous soutenez tant que vous n'élargirez pas à l'ensemble des Bisontins l'information sur l'eau qu'ils consomment, indéfendables moralement. On devrait s'en aller d'ailleurs parce que c'est scandaleux de vous entendre.

**M. LE MAIRE :** Monsieur ROSSELOT, vous avez la possibilité d'attaquer au Tribunal Administratif et j'ai envie de dire que si nous étions actuellement au bord du gouffre...

**M. Jean ROSSELOT :** On s'en va d'ailleurs parce que c'est scandaleux.

**M. LE MAIRE :** Eh bien partez !

**M. Jean ROSSELOT :** Ce que vous venez de dire est scandaleux.

**M. LE MAIRE :** Comme ça vous terminez en beauté !

**Mme Elisabeth PEQUIGNOT :** Je suis quand même un peu surprise que le ton monte. On peut quand même se poser des questions parce que finalement il est très difficile d'être dans notre position parce qu'on ne sait pas quelles sont vos attentes vis-à-vis de nous. Visiblement il y a une attitude à adopter, il serait peut-être bien qu'on sache laquelle, ça éviterait effectivement des problèmes parce que vous voir dans cet état-là n'était pas l'objet de la question que j'ai posée. Ma question sur le fait que cette subvention qui visiblement est reconduite d'année en année était qu'en 2009 avec les difficultés

financières que nous traversons, connaissant les qualités du BVV notamment, ne serait-ce pas l'occasion justement de profiter et de faire un supplément dans le BVV ? A partir de là, supprimer la subvention en apportant plutôt une aide on va dire matérielle, ça peut être quelque chose de tout à fait intéressant et couvrir l'ensemble de la Ville comme le demande Jean ROSSELOT.

**M. LE MAIRE** : Je vous remercie.

Cette fuite vous permettra d'ailleurs de ne pas avoir à vous prononcer sur le soutien à l'hôpital public de Besançon. Je crois que cette fuite-là est tout à fait bien organisée et je remarque que les élus de la minorité, la majorité nationale, ne sont pas intéressés par l'hôpital public puisqu'ils ne veulent pas en parler. Le MODEM est là et je remercie Mme PETITJEAN. Cela s'appelle du «cinoche» et comme me disait un ami, si nous étions au bord du gouffre il y a un instant, nous venons de faire un pas en avant.

Puisque nous sommes un peu entre nous, Odile FAIVRE-PETITJEAN ne fait pas partie des nôtres, mais son attitude est tout à fait différente, je pense qu'il faut que nous changions effectivement notre façon de faire. Même si ce sera difficile pour moi, même si on va penser que je ne réponds pas, je crois que je ne continuerai pas pendant encore des années dans cet état d'esprit-là. Comme je suis là pour un moment, il faudra que les choses changent, faute de quoi je mettrai en place d'autres moyens, à savoir des suspensions de séances pour calmer les esprits. En 1983 ou 1987, il y avait des débats dans cette assemblée ; il y avait des opposants sérieux : TOURRAIN, VIALATTE, JACQUEMIN, POCHARD, ALAUZET, DUVERGET, mais les débats n'avaient pas cette tournure-là parce qu'on s'écoutait, on se respectait. Quand on voit vraiment cette volonté systématique d'attaquer sur tout et sur n'importe quoi sans même avoir lu les dossiers pour démolir, pour qu'en fait, et je n'en fais pas du tout le reproche à la presse qui ne fait que son travail, il y ait demain dans la presse qu'on est de mauvais gestionnaires. Il y a eu des débats ici, il y a eu des oppositions mais moi je respecte les personnes comme celles qui étaient là avant, je respectais Michel JACQUEMIN, c'est pour cela que j'ai participé à ses obsèques comme je respectais Raymond TOURRAIN, ce n'étaient pas des gens faciles en politique mais ils avaient une véritable idée de la politique et on pouvait discuter. Mais on ne discutait pas sur des brouilles, sur des futilités, on discutait sur des vrais sujets. C'est pour cela que je vous le dis entre nous, je ne répondrai plus. Ce ne sera pas du mépris mais je ne répondrai plus parce que ça devient ridicule. Comme le dit Yves-Michel DAHOUÏ si nous devions filmer ces débats et les retransmettre, quelle idée aurait de nous la population ! Il n'y a pas grand monde ici et j'ai envie de dire presque tant mieux parce que ces débats sont d'un niveau qui n'est même pas celui d'une cour d'école maternelle, c'est encore en dessous. C'est vraiment causer pour causer, dire n'importe quoi, attaquer avec des tons sentencieux, des tons professoraux, ça devient vraiment insupportable. Donc je vous appelle, amis de la majorité municipale et Madame du MODEM à continuer dans cette direction pour qu'on puisse avoir de vrais débats. On a besoin de débats, il n'y a pas de démocratie sans débats mais pas des débats comme ceux-ci où l'on dit une chose et son contraire sans même avoir lu le contenu des dossiers».

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime (2 abstentions) de la Commission n° 3, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (le groupe UMP et Apparentés : M. ROSSELOT, Mme BRANGET, M. BONNET, Mme GELIN, M. OMOURI, M. SASSARD, Mme PEQUIGNOT, Mme M. JEANNIN ayant quitté la séance au moment du vote et n'ayant pas participé à celui-ci), adopte la proposition du Rapporteur.

M. DAHOUÏ, M. GUILLEMET, Mme PRESSE, Mme S. JEANNIN, Mlle RONZI, M. LIME, M. CYPRIANI, M. MONNEUR, Mme TISSIER, Mme FALCINELLA, M. LEUBA n'ont pas pris part au vote.

*Récépissé préfectoral du 25 mai 2009.*